

évidement faisi ceux qui se sont armés contre son systême pour appeller les Grands à leur secours. C'est donc pour remédier à cet inconvénient & réparer la prétendue injure commise par l'Auteur que l'on a fait une autre distinction des Premières Classes.

On se trompe grossièrement si l'on croit que l'Auteur n'a pas senti que son opération étoit vicieuse dans les dernières Classes de son Tableau de Répartition. Il a voulu mal-adroitement flatter les Grands par un appas déplacé, pour se les rendre propices; il s'est défié du crédit qu'ils ont; en un mot, il a craint (ainsi qu'il arrive tous les jours) que l'intérêt général ne fût sacrifié à l'intérêt particulier; voilà la source de son erreur & en quoi il est blâmable, car il devoit rendre plus de justice aux Grands du Royaume.

L'on ne va pas manquer à présent de se récrier contre le Plan de réformé que l'on propose & sur le taux des impositions qu'il détermine, quelque modique qu'il soit: mais, pour étouffer les plaintes, il suffira que chaque personne, comprise dans l'une des trois nouvelles Classes, fasse les calculs & les combinaisons que l'Auteur de la *Richesse de l'Etat* indique à l'Art. IV. de son Plan. Sâtement le total excédera de beaucoup la nouvelle imposition.

Il s'en faut bien que l'on tombe d'accord avec nos Ecrivains Financiers que *la regle la plus certaine est de faire contribuer les Sujets en détail par l'imposition des droits sur les consommations*: car l'on est convaincu par la pratique que cette forme d'impôt est la plus onéreuse, en ce que le fardeau augmente & se renouvelle sans cesse à proportion des besoins que la Nature exige.

Inutilement l'Auteur des *Doutes Modestes* veut-il insinuer à la Noblesse & à la Magistrature que l'on anticipe sur leurs privilèges & que la nouvelle imposition équivaloit à leur égard celle de la Taille dont ils sont exempts, si son but est d'accorder à ces deux principaux Corps de l'Etat une immunité générale, pareille à celle dont le Clergé prétend jouir, il devoit commencer par réclamer contre les impositions actuelles auxquelles ils contribuent; on lui auroit demandé ensuite par qui il fera supporter les charges de l'Etat, si les grands Propriétaires & le Clergé